Fédération des Associations PSB – Président : Dr. Thierry Jordan – BP 51403 37014 TOURS
Tél. : 06.11.29.11.88

LA LETTRE DE LA
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS PRÉSENCE DU SOUVENIR BOURBONIEN

PROTECTEUR ET PRÉSIDENT D'HONNEUR : MONSEIGNEUR LE PRINCE LOUIS, DUC D'ANJOU

LETTRE N°26 JUIN-JUILLET 2006

Madame, les Ordres et les faux ordres

Madame la duchesse douairière d'Anjou, duchesse de Ségovie, a tenu à se rendre au dîner donné au profit des œuvres caritatives de l'Ordre de Saint-Maurice/Saint-Lazare, ainsi qu'à la traditionnelle réception de l'Ordre de Malte, offerte à l'occasion de la Saint-Jean, l'une des plus prestigieuses manifestations de l'année à Rome.

Elle voulait souligner par là son attachement aux Ordres authentiques face à l'imposture, dénoncée sans répit dans nos colonnes, qui met en scène un pseudo « Ordre de Saint-Lazare » conduit par un pseudo « Grand Maître » en la personne de Charles-Philippe d'Orléans. On sait que cette imposture a pour but de mettre en avant ce prince de la branche cadette d'Orléans à qui son oncle, Henri d'Orléans, prétend – par provocation séditieuse envers son chef de Maison – avoir « attribué » un titre de « duc d'Anjou ».

Par sa présence et ses enrichissantes conversations avec les très nombreuses personnalités réunies à ces occasions, Madame entendait dénoncer l'imposture et remettre les choses à leur véritable place. On peut dire qu'elle a été entendue et que l'indignation devant ces débordements ne cesse, fort heureusement, de grandir.

Rappelons ce que nous avons à plusieurs reprises développé dans ce Bulletin, concernant le Saint-Lazare (cf. nos numéros 15 et 16).

Cet ordre médiéval de chevalerie a été dissous au XVème siècle par la Papauté qui voulut d'abord l'intégrer à l'Ordre de Malte. Cette tentative ayant échoué, elle incorpora finalement en 1572 les chevaliers italiens à l'Ordre de Saint-Maurice, ordre dynastique et familial de la Maison de Savoie, et dépendant donc d'elle. Son titre fut en conséquence modifié pour devenir « Saints Maurice et Lazare ». Il est ainsi, lui, pour sa part, parfaitement fondé à porter le nom de Saint-Lazare.

Mais notons bien qu'il s'agit d'un ordre de Maison, alors souveraine, et non d'un ordre de chevalerie religieux. Les seuls ordres de chevalerie religieux subsistant aujourd'hui, et les seuls reconnus comme tels par le Saint-Siège, sont l'Ordre de Malte et l'Ordre du Saint-Sépulcre.

Pour reprendre le communiqué de l'*Osservatore Romano* des 15 et 16 avril 1935 : « *Tous ne sont pas tenus de savoir que les anciens ordres de chevalerie étaient de véritables ordres religieux, dépendant de l'autorité ecclésiastique* (…) *et constitués de profès qui prononçaient les vœux sacrés prescrits par les règles* (…). *Mais ces ordres anciens n'ont rien de commun, si ce n'est leur antique titulature lorsque cette dernière a été conservée, avec les décorations contemporaines de chevalerie lesquelles, par une complète transformation juridique de l'institution initiale, ne peuvent subsister que dans la mesure où un souverain ou un chef d'Etat, dans les limites de sa juridiction, leur confie une consistance légitime civile.*

Il n'y a rien de tel dans le prétendu Ordre de Saint-Lazare. Sous cette dénomination, il n'existe plus canoniquement pour le Saint-Siège aucun ordre, et ceci depuis plusieurs siècles. Le Saint-Siège l'avait déjà supprimé ou incorporé à l'Ordre de Saint-Jean (l'actuel Ordre de Malte) depuis le XVème siècle ; puis au XVIème siècle, après une résurrection partielle et temporaire, il l'avait supprimé à nouveau, tout comme auparavant, pour l'incorporer à l'Ordre de Saint-Maurice, en 1572, donnant ainsi origine à l'actuel Ordre des Saints Maurice et Lazare.

En raison des problèmes politiques brûlants de l'époque en France, malgré les dispositions dotées du caractère de force obligatoire prises par le Saint-Siège, la maison prieurale de Boigny (...) réussit à se maintenir en vie, en violation des décrets de l'autorité royale et civile. Comme on le voit, il s'agissait là d'une position toute autre que canonique et régulière pour un ordre religieux, fût-il de pure chevalerie. Mais par la suite, lorsqu'en 1605 le Roi de France Henri IV, en éliminant les difficultés continuelles qui découlaient de ce fait, obtint du Pontife Paul V la reconnaissance du nouvel Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel, il attribua aussi à ce nouvel ordre les biens, maisons et personnes qui, à l'intérieur de ses Etats, avaient appartenus à l'Ordre de Saint-Lazare.

C'est ainsi qu'en France, jusqu'à la Révolution, a existé un Ordre qui était cumulativement appelé de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare, alors que pour le Saint-Siège et la Curie cet ordre n'était autre que l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel ».

Au risque de nous répéter, redisons pour suivre la chronologie des faits que le Roi Louis XVI avait décidé en 1788 de laisser s'éteindre et dépérir cet ordre « par le décès de ses membres et en ne les remplaçant pas ». Après la parenthèse révolutionnaire et à la Restauration, Louis XVIII confirma cette décision par une ordonnance du 16 avril 1824, reprise par une « Instruction du Grand Chancelier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur » (Maréchal Mac Donald) du 15 mai 1824.

Il y est bien spécifié que « *s'agissant des Ordres réunis de Notre-dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare, depuis l'année 1788 il ne se confère plus ; on le laisse s'éteindre* ».

« *Louis XVIII et Charles X ne voulurent plus entendre parler de ces Ordres, dont l'un était illégal vu de Rome* » (consulter : *Code des ordres de chevalerie du Royaume*, de Garden de Saint Ange, 1819, réédité en 1979 ; *Contribution à l'histoire de l'ordre de Saint-Lazare* de R. Petiet, 1914 ; *Ordres et contre-ordres de chevalerie* d'Arnaud Chaffanjon et Bertrand Galimard Flavigny, 1982 ; *Etudes sur les ordres de chevalerie du Roi de France* d'Hervé Pinoteau, 1995).

Dès lors que le Roi de France « éteignait » cet ordre, le Saint-Siège qui ne le reconnaissait que sous cette seule autorité souveraine, ne pouvait qu'en prendre acte. Ainsi disparut-il et, pour ce qui est du Saint-Lazare, on pourrait dire pour la seconde fois en ce qui concerne la France.

On comprend la raison du communiqué de l'*Osservatore Romano* longuement cité plus haut quand on y lit que « *sont menées des activités visant à faire revivre (en France) et à introduire (en Italie) l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare, branche de Boigny, tant par l'offre de décorations honorifiques* (...) *que par la publication d'articles visant à arguer de l'existence de l'ordre, c'est-à-dire la branche française de l'ancien Ordre de Saint-Lazare, dont la branche italienne fut réunie en 1572 à l'Ordre de Saint-Maurice.*

Du fait que l'Ordre de Saint-Lazare de Boigny non seulement n'est pas reconnu en Italie mais est, de plus, définitivement supprimé par décision du Pontife (romain) et du roi de France (...), les activités ci-dessus indiquées doivent être tenues pour illégales et en conséquence ont été données les instructions requises afin qu'il y soit mis fin en mettant en œuvre, lorsque nécessaire, les procédures légales pertinentes contre les responsables ».

Ce long rappel nous est apparu nécessaire pour que nos amis et lecteurs comprennent bien le sens que Madame a voulu donner à sa présence au dîner de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare : s'il existe bien une survivance du Saint-Lazare, c'est là et là seulement qu'on peut la trouver.

Tout le reste relève de la falsification et de l'imposture, et l'on ne peut que constater que c'est tout ce que des princes cadets d'Orléans ont trouvé aujourd'hui pour faire parler d'eux. Tout le monde le sait donc aujourd'hui à Rome et il dépend de nous, de notre action, pour que cela se sache aussi partout en France.

En ce qui concerne la présence de Madame à la prestigieuse réception de l'Ordre de Malte, son sens est très clair : c'est, avec le Saint-Sépulcre, le seul ordre de chevalerie religieux authentique et reconnu par l'Eglise, la seule « forme légitime des honneurs chevaleresques », et son petit-fils, notre prince, Monseigneur le Duc d'Anjou en est Bailli Grand Croix d'honneur et de dévotion, relevant à ce titre directement du Grand Magistère de l'Ordre. Il reçut cet honneur le 28 septembre 2000 en la chapelle royale du château de Versailles. Il portait le grand uniforme de l'Ordre lors de son mariage.

Tous les hommages reçus par Madame au cours de ces réceptions s'étendaient à son petit-fils et à son épouse, la Princesse Marie-Marguerite, Duchesse d'Anjou, dont personne, à Rome, n'a oublié la présence très remarquée aux obsèques de notre regretté Saint Père Jean-Paul II.

Dans les magnifiques jardins de la *Villa di Malta a l'Aventino*, chancellerie de l'ambassade de l'Ordre auprès de l'Italie et siège du Grand prieuré pour Rome, se pressaient les nombreux diplomates accrédités (l'Ordre entretient des relations diplomatiques avec 94 États) et parmi eux les ambassadeurs d'Espagne, de Portugal, de Belgique, et tant d'autres d'Europe de l'est, d'Amérique latine et d'Afrique, mais surtout du Moyen-orient où l'Ordre déploie ses activités caritatives. À heure où la coupole de Saint Pierre se détache sur l'horizon embrasé du soleil couchant, les invités sont accueillis sur la magnifique *piazza dei cavalieri di Malta*, dessinée par le Piranèse, par un détachement de *carabinieri* en grande tenue ; traversant les allées couvertes de lauriers centenaires, parfaitement taillés, ils saluent le Grand maître de l'Ordre et son Grand chancelier, le français Jean-Pierre Mazery, de l'Académie de droit international de La Haye et ancien conseiller du Centre des hautes études de l'armement au ministère de la Défense. Arrivent divers princes de l'Église, dont le cardinal Pio Laghi, « cardinal patron » de l'Ordre, les cardinaux Castrillon Hoyos, Poupard, Levada… puis le prince Charles de Bourbon des Deux Siciles et la princesse Kéthévane Bagration Moukhrani, ambassadeur de Géorgie, et son époux le prince Corsini, les princes Colonna, Massimo et Massimo Lancellotti, Corsini et Orsini, Borghese et Torlonia, les marquis Sacchetti, Patrizzi et Serluppi Crescenzi, et tant d'autres membres de la fameuse « noblesse noire » qui entoure la Sainte Église depuis des siècles…

Comme nous le savons bien, Madame est toujours présente « en première ligne » peut-on dire, malgré son âge et sa fatigue, accentuée par une récente fracture du coude qui ne l'a pas empêchée de déployer toute son énergie pour défendre les droits dynastiques imprescriptibles de son petit-fils que rien, au pouvoir de l'homme, ne peut effacer, le Chef de l'Auguste Maison de Bourbon et la cause de la Monarchie très chrétienne. D'ailleurs, la Princesse n'assiste-t-elle pas, malgré l'heure très matinale, à la messe solennelle qui est chantée annuellement en chapelle de Sainte Pétronille, dite « de France », à la droite immédiate de la Confession de Saint Pierre ? Y est toujours réaffirmé que notre pays, confié à la sainte garde de Pétronille, est la « Fille aînée de l'Eglise » et que le Roi « Très chrétien » en était le « Fils aîné ».

À ce sujet, nous avions reçu une splendide déclamation composée par un haut prélat du Vatican à l'occasion de la visite jubilaire, en l'an 2000 de notre Prince Louis aux pieds du Pape Jean-Paul II, Successeur de Pierre. Nous vous la livrons :

GRATIAS AGAMVS DOMINO DEO NOSTRO PRO LVDOVICI VIGESIMI VISITATIONEM QVAM AB IMMEMORABILE MEMORIA IN VRBE FECIT VTIQVE AVGVSTISSIMVM ALTISSIMVMQVE PRINCIPEM QVIS CAPVT BORBONIENSIS DOMVS ET DVX ANDEGAVENSIS EST ROMAM CONVENIRE PORTAM SANCTAM TRANSEANTEM ET PLENARIAM INDVLGENTIAM LVCRANTEM IN SOLLEMNITATIS CELEBRATIONISQVE MAGNI IVBILAEI OCCASIONE BEATISSIMI ET AVGVSTISSIMI PAPAE NOSTRI IOHANNIS PAVLI II SVMMVS PONTIFEX ET VICARIVS CHRISTI NECNON VNIVERSAE ECCLESIAE CAPVT BENEDICTIONEM RECIPERE
FELICITER FELICITER FELICITER DOMINVS DEVS SABAOTH FOVEAT PRINCIPEM NOSTRVM
FAXIT DEVS VT PIETAS GAVDIVM FORTITVDO SALVS EVM COMMENDENT

Centre d'Études Historiques

Louis XIV et le Grand Siècle : une autre idée de l'Europe

Actes de la XII[ème] session du Centre d'Études Historiques

Sommaire

Le Traité d'Utrecht ou la naissance d'une nouvelle idéologie dans les rapports internationaux
Par Jean BARBEY ..... p. 5

Mon ami Descartes
Par Vincent BEURTHERET ..... p. 11

L'Eglise gallicane et la réformation catholique
Par l'Abbé CHANUT ..... p. 25

La France d'Outre-mer sous Louis XIV
Par Laurent CHÉRON ..... p. 51

L'Europe des Nations
Par Paul-Marie COÛTEAUX ..... p. 89

Versailles est-il un château européen ?
Par Mathieu DA VINHA ..... p. 93

L'élan missionnaire européen de Vincent de Paul
Par l'Abbé DUCOURNEAU ..... p. 111

Affirmation de la souveraineté royale et construction du territoire étatique au temps de Louis XIV
Par Alain LAQUIÈZE ..... p. 127

Les traités d'Utrecht : naissance de l'Europe bourbonienne
Par Philippe LAUVAUX ..... p. 155

Quelques réflexions sur les évolutions liturgiques de Solesmes
Par l'Abbé PÉPINO ..... p. 209

Homélie pour la fête de Saint Louis
Par l'Abbé PÉPINO ..... p. 213

Louis XIV, roi de guerre ?
Par Jean-Christian PETITFILS ..... p. 217

Louis XIV et la construction de l'Etat morderne
Par Jean-Christian PETITFILS ..... p. 231

L'Union européenne contre l'Europe réelle
Par Philippe PICHOT-BRAVARD ..... p. 257

La politique orientale et méditerranéenne de la France et la protection des Chrétiens d'Orient : une constante du Grand Siècle à aujourd'hui
Par Christian PINOT ..... p. 265

Problèmes de protocole sous Louis XIV
Par Hervé PINOTEAU ..... p. 281

CONFÉRENCES HORS THÈME

Modernité du christianisme
Par Claude FOUQUET ..... p. 295

L'abbé Edgeworth de Firmont et les débuts de la Révolution d'après ses lettres (1788-1790)
Par le Père Augustin PIC ..... p. 315

Ces actes de la XII ème session ont été mis à la disposition des 120 participants de la XIII ème session. Nous pouvons inciter vivement ceux qui furent absents aux XII ème et XIII ème sessions à faire l'acquisition de ces actes pour 29,00 euros à l'ordre du CEH (pris à Tours), ou 32,00 euros port compris.

Louis XIV et le Grand Siècle : une autre idée de l'Europe

Présenter le Centre d'Etudes Historiques - C.E.H. – est une chose simple.

Créé en février 1994, il organise tous les étés, au Mans, une Université d'Eté et, accessoirement, des colloques à Versailles en hiver. En douze ans, 248 conférences ont été prononcées par plus de 100 conférenciers différents et toujours bénévoles. Si la plupart de ces derniers vivent en France, il nous est arrivé d'en recevoir des États-unis, d'Italie, d'Espagne ou du Royaume-Uni...

Nos auditeurs, quant à eux, sont issus de toutes les régions de France, de toutes les générations et de tous les milieux sociaux. Certains ne sont venus qu'une fois, d'autres à plusieurs reprises et quelques uns sont fidèles au C.E.H. depuis sa création...

Les contributions des intervenants (Jean Barbey, Vincent Beurtheret, Abbé Chanut, Laurent Chéron, Paul-Marie Coûteaux, Mathieu Da Vinha, Abbé Ducourneau, Alain Laquièze, Philippe Lauvaux, Abbé Pépino, Jean-Christian Petitfils, Philippe Pichot-Bravard, Christian Pinot, Hervé Pinoteau, Claude Fouquet et Père Pic) nous aident à comprendre d'où nous venons et donc à réfléchir sur ce vers quoi nous allons...

Thierry Jordan, fondateur du C.E.H.
B.P. 51403, 37014 TOURS cedex 1

29,00 €